

Date de dépôt : 14 mai 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Ivan Slatkine : Phase 3.3 de la maternité de Genève : un accouchement plus long que prévu ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 avril 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 12 mai 2010, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi 10667 ouvrant un crédit d'investissement de 73 726 000 millions de francs pour la construction et l'équipement de la phase 3 de la 3^{ème} étape de la Maternité (phase 3.3).

Selon la planification financière annoncée dans ce projet de loi, 300 000 francs étaient portés au budget d'investissement en 2010 et 2,9 millions de francs en 2011. Ces deux montants devaient permettre de lancer les travaux préparatoires dès 2010 déjà.

Renvoyé par le Grand Conseil dans sa session du 27 mai 2010, la Commission des travaux a examiné ce crédit d'investissement lors de ses séances des 8, 15 et 22 juin 2010.

Accepté à l'unanimité, ce crédit devait faire l'objet d'un rapport de commission dans un délai permettant un vote par le Grand Conseil au plus tard le 24 septembre 2010. Sur proposition de l'un de ses collègues, c'est Mme Morgane Gauthier qui a pris ce rapport sur le PL 10667.

Après plusieurs demandes insistantes de la part de la Commission des travaux, Mme Gauthier a déposé son rapport le 2 mars 2011, rapport qui a été voté par le Grand Conseil le 18 mars 2011.

A ce jour, cette loi n'est toujours pas en vigueur, en raison du délai référendaire de 40 jours, qui n'expire que le 10 mai 2011.

Pendant ce temps, les travaux actuels d'extension et de rénovation de la Maternité des Hôpitaux universitaires de Genève rendent difficiles son fonctionnement, entraînant de constantes adaptations en fonction des urgences et de l'état de santé de chaque patiente.

Quand on sait que les trois phases de l'étape 3 de la Maternité augmenteront les salles d'accouchements, afin de pouvoir assurer dans des conditions optimales les 4000 naissances annuelles accompagnées par l'établissement, l'Etat peut-il encore se permettre de retarder les travaux de réalisation de la première maternité publique de Suisse ?

Pour mémoire, il faut rappeler qu'au final la capacité de l'ensemble de la Maternité, dont les travaux étaient prévus d'être achevés à fin 2014, sera de 134 lits, 3 blocs opératoires, 12 salles d'accouchements, 2 salles de césarienne et 46 lits pour prématurés.

Ma question est la suivante :

Compte tenu de ces éléments, le fonctionnement de la Maternité étant déjà fortement perturbé par les chantiers menés par le DCTI depuis de nombreuses années, le département peut-il nous indiquer les conséquences de ce retard sur les délais prévus pour terminer les travaux et sur le respect du budget ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le retard dans le vote de la loi 10668 a reporté de 6 mois le début des prestations de la phase préparatoire.

Il a engendré beaucoup d'inquiétude chez les mandataires, qui ont dû modifier leur planification et occuper momentanément leurs collaborateurs sur d'autres dossiers, ce qui n'est pas toujours facilement gérable.

Les mandataires pensaient pouvoir reprendre leurs prestations au début janvier 2011 et elles ne pourront reprendre qu'en mai 2011.

Par ailleurs, les prestations de la phase préparatoire d'exécution permettant l'ouverture du chantier devront être réalisées dans un laps de temps restreint, ce qui engendrera du stress pour tous alors que les collaborateurs sont déjà en surcharge de travail.

En raccourcissant ces délais et en mettant la pression sur les collaborateurs et sur les mandataires, le Conseil d'Etat mettra tout en œuvre pour que ce fâcheux retard n'ait pas de conséquence sur le démarrage des travaux qui débiteront au printemps 2012.

A ce jour, on peut également affirmer que le montant voté sera respecté.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER